Inscriptions

Voici donc les informations pour tous nos adhérents, les anciens et les futurs,
concernant la date de reprise des cours.

SAISON 2024 - 2025

REPRISE DES COURS

le samedi 14 septembre 2024 à 9h30

entrée sur site à 9h40 groupés

sur le parking visiteur

Pas de retard

- Une pièce d 'identité est exigée en cas de contrôle d 'identité fortuit ....pensez à vos bouteilles d'eau individuelles - les chaussures d 'extérieur sont interdites sur le tatami ...seuls des chaussons spécifiques seront autorisés pour la séance d 'entraînement ou en chaussettes (propres) ou pieds nus

Nous vous invitons à vous présenter à 9H30 maximum sur le parking "visiteurs" à l'entrée de l'Ecole Nationale de Police de NIMES, Rue Clément ADER, face à l'Intermarché NIMES SOLEIL de Courbessac. Les inscriptions restent ouvertes durant toute l 'année, même si les cours ont déjà débuté depuis septembre.COURS de COMBAT RUSSE TOUS LES SAMEDI MATIN DE 10H à MIDI

Notez que pour des raisons de sécurité vous devez être ponctuels et vous présenter entre 9h30 et 9h45 maximum.

Téléchargez le plan de localisation de l'E.N.P en cliquant sur ce logo :

Les cours se déroulent, pour adultes et ados (à partir de 14 ans) , tous les Samedi matin de 10h à midi.

Anticipez la rentrée et contactez au plus tôt votre médecin afin d'obtenir le certificat médical d'aptitude à la pratique des "sports de combat" obligatoire dès les premiers entraînements.

Le nécessaire pour vous inscrire à l'AR2....

La cotisation annuelle 2023/2024 est de 190 € . Ce tarif comprend l'inscription ainsi que l’assurance souscrite par l'AR2, qui vous assure en cas de blessure, et cela dès votre premier jour d’entrainement.Notre assureur, la MDS, couvre aussi les « intervenants » ou « participants » occasionnels lors de stages organisés par l’AR.2 par exemple.En cas d'accident vous devez vous même nous signaler votre blessure dans un délai de 5 jours. Renseignements et plaquette d'information de l'AR.2 :
Pour conserver plus de renseignements sur l'AR2 vous pouvez télécharger, en cliquant : ICI : notre plaquette d'information complète ou utiliser la rubrique contact de notre site

Votre dossier d'inscription complet en téléchargement : CLIQUER SUR LE LOGO

Pour vous inscrire vous devez remplir un formulaire d'inscription mentionnant toutes les formalités nécessaires, et lire le règlement intérieur de l'AR2 qui vous devez conserver. Téléchargez ces documents en cliquant et pensez à déposer votre dossier complet dès les premiers entraînements.

Pratiquants mineurs, ceci vous concerne :

PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE
Le cours est ouvert aux ados à partir de 15 ans, ou 14 ans s'ils ont déjà pratiqué un art martial.
Les pratiquants mineurs sont soumis à une autorisation conjointe des deux parents ou du tuteur légal, autorisant la pratique de la discipline enseignée à l'AR2. Formulaire à télécharger et à compléter en cliquant ICI.

POUR FAIRE UN ESSAI GRATUIT :
Par téléphone ou mail, contacter au préalable Eddy ROS qui vous donnera rendez-vous pour accéder sur le site de l’école Nationale de Police de NIMES.

....Je vous renvoie dans la rubrique " les entraînements " afin de mieux nous connaitre, et pour apprécier notre programme et notre progression pédagogique rigoureuse. cliquez ICI

LES INSTALLATIONS DE L'AR2 :

Au sein de l'école nationale de Police, vous bénéficiez d'un magnifique dojo chauffé et climatisé.
Sur un parquet bois, vous trouverez ainsi un double tatami de judo NEUF de 2019, installé à demeure qui vous permet de vous entraîner dans les meilleures conditions.

Les installations professionnelles de l'ENP, mises à la disposition de notre association (gage de compétence et de sérieux), nous permettent ainsi d'enseigner notre système de combat et de défense personnelle dans des conditions optimales.

...cela n'empêche pas toutefois le principe d'exécuter certains exercices " en mise en situation", sur le sol dur ou à l'extérieur afin de se rendre compte de la différence fondamentale entre les conditions privilégiées de l'entraînement en salle et les conditions réelles du théâtre d'action des agressions urbaines.

Notre devise reste et demeure : " Notre système est sportif par l'intensité physique des entraînements, mais n'est pas un sport à part entière car il est destiné à résister et à se défendre face aux agressions urbaines de toutes formes, dans toutes les conditions".